

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008**  
~~~~~

**CONCOURS DES VINS DE LA VALLEE DE L'HERAULT**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS ET MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVEES**

**N° 3-1 du bordereau - Rapport page 14**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre  
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** les crédits votés au Budget Primitif 2008 pour le financement de l'opération à l'article 6232, soit une somme de 77000€ TTC, dont la totalité reste disponible pour engagement à la date de la présente délibération,

**Considérant** l'objectif économique du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion collective des meilleurs produits de notre territoire,

**Considérant** le nombre croissant de participants à ce concours, confirmant son ancrage territorial et sa reconnaissance par la profession et le grand public

**Sur** proposition de Monsieur Raphaël ASENSI, Vice-président de la Communauté de communes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés*

- **d'approuver** l'organisation en 2008 de la 22<sup>ème</sup> édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault
- **de solliciter** l'aide financière du Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 15 400 € dans le cadre du contrat de territoire 2008
- **de solliciter** l'aide financière du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 10 000 € dans le cadre du contrat de Pays 2008
- **de délibérer** sur le montant des recettes privées à percevoir, à savoir :
  - o au titre de la participation des caves au Concours : 15 € TTC/produit présenté
  - o pour le repas de remise des prix : 25 € TTC/personne (tarif grand public)
  - o au titre de partenariat(s) privé(s) à établir : 1 500 € par partenariat

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 2008-12 le 20 février 2008  
Publication le 21 février 2008  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le 21 février 2008  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**